

PRINCIPAUX TARIFS JUDICIAIRE (au 1^{er} mai 2024)

REFERE	
Ordonnance de référé (2 parties) – y compris désistement	38,65 €
Ordonnance référé expertise (2 parties)	57,72 €
Ordonnance référé radiation (2 parties)	32,29 €
Par partie supplémentaire au référé	16,19 €
CONTENTIEUX	
Jugement au fond (2 parties) avec calendrier de procédure – y compris désistement	66,13 €
Jugement expertise (2 parties) avec calendrier de procédure	85,19 €
Jugement radiation (2 parties) avec calendrier de procédure	55,54 €
Ordonnance d'injonction de payer	31,80 €
Jugement sur opposition à injonction de payer avec calendrier de procédure	101,41 €
Jugement sur opposition à ordonnance du juge commissaire avec calendrier de procédure	131,68 €
Par partie supplémentaire au jugement	19,09 €
PREVENTION	
Ouverture mandat ad hoc	143,21 €
Ouverture conciliation	156,13 €
Ordonnance constat accord conciliation	51,64 € + 16,87 par créancier
Jugement homologation accord de conciliation	124,22 € (provision à verser de 300 € pour couvrir les frais de JAL et BODACC)
Prorogation mission conciliation	24,20 €
REQUETE AU JUGE COMMISSAIRE	
Relevé de forclusion/revendication/contrôleur	84,07 € (comprend convoc LRAR et notif. LRAR débiteur et créancier)
ORDONNANCE SUR REQUETE DU PRESIDENT	
Prorogation délai AG	30,16 €
Nomination commissaire aux apports, à la fusion, à la scission...	47,35 € avec notif. requérant et CAC
Nomination mandataire ad hoc	34,82 €
Nomination administrateur provisoire	55,02 €
Autres requêtes (saisie, constat d'huissier...)	19,46 € (en LRAR) / 11,52 € (accueil ou case avocat)
DIVERS	
Kbis	2,56 € (accueil ou case avocat) 3,85 € (courrier)
CNO (certificat non opposition) ou CNF (certificat non faillite)	2,59 € (accueil ou case avocat) 3,89 € (courrier)
Copie de jugement	2,56 € (accueil ou case avocat) 5,70 € (courrier)
Etat complet des privilèges	61,31 € (accueil ou case avocat) 63,50 € (courrier)

Ordonnance juge commis au RCS	33,11 €
Dépôt comptes annuels	44,50 €
Avec relance	47,09 €
Refus approbation comptes annuels (dépôt acte)	14,83 €
Ordonnance injonction astreinte dépôt des comptes	34,08 €
Déclaration bénéficiaires effectifs (suite à immat. après 1 ^{er} août 2017)	20,34 € (22,93 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (régul. société immat avant 1 ^{er} août 2017)	48,72 € (51,31 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (dépôt modificatif ou complémentaire ou immat sur transfert hors ressort)	42,78 € (45,37 € si relance)
Ordonnance injonction astreinte bénéficiaires effectifs	38,81 €
Rapport au RCS des mentions de cessation et radiation d'office	121,26 €